

Division du territoire par zones : se reporter aux plans n°1 et 2 Prescriptions réglementaires Emplacements réservés - se reporter aux annexes du règlement écrit Secteurs soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (se reporter à la pièce n°5 du PLU) et à servitude de mixité sociale Secteurs soumis à des risques naturels (se reporter au PPRn annexé au PLU)



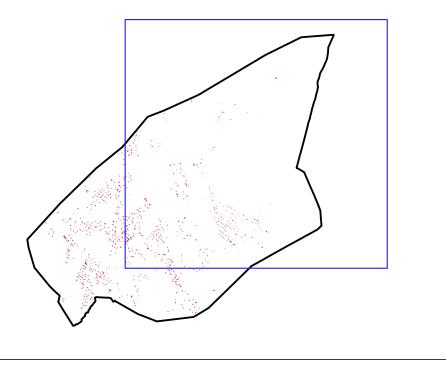






PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°3-A - Règlement graphique Plan n°4 - CARTE DES RISQUES ET CONTRAINTES Zoom sur la partie nord de la commune - échelle 1/2500



PLU arrêté le : 07-02-2019 PLU approuvé le : 10-10-2019



Rédacteur : CHV Vérificateur : ANBE Chef d'agence : ANBE Date : août 2019

